

Monsieur le Préfet

++++

++++

++++

++++, le ++++ 2012

*Par télécopie : ++++*

*Et par lettre recommandée avec accusée de réception*

**Objet : Demande de prise en charge par le dispositif de veille sociale**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation des personnes suivantes et dont je vous indique que les agents de la Ville de ++++ ont pu constater qu'elles sont aujourd'hui sans abri, et dans une situation de grande détresse :

- Monsieur ++++,
- Madame ++++,
- Madame ++++.

Or, le 2° alinéa de l'article L.345-2 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le dispositif de veille sociale : « **fonctionne sans interruption et peut être saisi par toute personne, organisme ou collectivité.** »

Dans ces conditions et afin de préserver la salubrité et la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de ++++, **je sollicite que ces personnes soient orientées, vers une structure d'hébergement d'urgence adaptée à leur situation, qu'elles puissent s'y maintenir,** conformément aux dispositions de l'article L.345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles, bénéficier **d'une première évaluation médicale, psychique et sociale,** ainsi que d'un **accompagnement personnalisé,** conformément aux dispositions des articles L.345-2 et L.345-2-2 du code de l'action sociale et des familles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.